

COMMUNIQUE



Ne pas diffuser ou publier en Italie, au Canada ou au Japon

Le 29 mai 2007

Reprise de la cotation des Unités ESA / EPLC

A la suite de la publication du résultat provisoire de l'offre publique d'échange initiée par Groupe Eurotunnel SA (GET SA) sur les Unités composées d'une action d'Eurotunnel SA et d'une action Eurotunnel PLC, les autorités de marché française et britannique, l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la Financial Services Authority (FSA) ont décidé la reprise de la cotation des Unités Eurotunnel à compter du 29 mai 2007.

L'attention des titulaires d'Unités qui n'ont pas apporté leurs titres à l'offre est attirée sur le fait que compte tenu de l'ampleur du succès de celle-ci, ils seront à l'issue de l'offre très minoritaires dans ESA et EPLC. En outre, comme cela a été indiqué dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers, il sera procédé à bref délai à des opérations de recapitalisation de ces sociétés à l'issue desquelles le pourcentage du capital d'Eurotunnel SA et d'Eurotunnel PLC détenu par les titulaires d'Unités n'ayant pas apporté celles-ci à l'offre sera inférieur à 5 %. Il est donc vraisemblable qu'à l'issue de la mise en oeuvre de la Réorganisation, le marché des Unités ne répondra plus aux exigences de liquidité conditionnant la cotation des Unités sur le marché Eurolist d'Euronext ou sur la Official List de la United Kingdom Listing Authority. Les Unités pourraient donc être, conformément à la réglementation applicable dans le pays concerné, radiées de la cote.

Les actionnaires qui n'ont pas apporté leurs titres à l'offre publique d'échange au cours de la période initiale de celle-ci ont encore la possibilité d'apporter leurs titres à cette offre lors de la période de réouverture de celle-ci dont la date sera décidée et rendue publique très prochainement par l'AMF.

Il est rappelé par ailleurs que les titres apportés à l'offre publique d'échange ne peuvent plus être négociés. Les actions nouvelles de Groupe Eurotunnel SA ainsi que les bons de souscription d'actions émis au titre de l'offre feront l'objet, après réalisation de l'ensemble des dernières formalités relatives à la mise en oeuvre du Plan de Sauvegarde, d'un règlement-livraison le 28 juin 2007. Elles seront admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris et sur le London Stock Exchange immédiatement après cette date. Compte tenu de ce qui est indiqué ci-dessus, Il est vraisemblable que le cours des Unités Eurotunnel et celui des actions GET SA ne seront plus corrélés postérieurement à cette date de règlement-livraison et que l'évolution du cours des Unités Eurotunnel à compter de la date de première cotation des actions GET SA ne sera vraisemblablement pas représentative de ce que sera celle des actions GET SA.

Les modalités de l'OPE et de la réorganisation d'Eurotunnel ont fait l'objet d'une Note d'Information ayant reçu visa de l'AMF le 4 avril 2007 sous le numéro 2007-112 et d'un Prospectus (composé d'un Document de Base enregistré le 21 mars 2007 par l'AMF sous le numéro I.07-021 et d'une Note d'Opération ayant reçu visa de l'AMF le 4 avril 2007 sous le numéro 2007-113).

Ces documents sont consultables sur Internet sur www.groupe-eurotunnel.com (accessible aussi via le site d'Eurotunnel www.eurotunnel.com) ou sur www.amf-france.org. Ils sont également disponibles sans frais au siège social de l'entreprise.

GET SA et EGP attirent l'attention du public sur les facteurs de risque décrits dans le Prospectus.